

Les régimes de retraite des parlementaires restent avantageux

LE MONDE | 07.10.2013 à 10h41 | Par [Jean-Baptiste Chastand](#)

Les députés et les sénateurs qui devaient [examiner](#), à [partir](#) de lundi 7 octobre, le projet de loi sur les retraites devraient pour leur part [pouvoir continuer](#) à bénéficier de leurs généreux régimes. Certains politiques avaient appelé à leur suppression en juin. L'ancien ministre Laurent Wauquiez avait estimé que, *"si les politiques ne s'appliquent pas à eux-mêmes ce qu'ils demandent aux Français, ils n'ont aucune chance d'[avoir](#) la moindre crédibilité"*.

Il n'est désormais plus joignable pour [dire](#) s'il compte [profiter](#) du projet de loi pour [mettre](#) en application son idée. "Il déposera des amendements plaidant pour un régime unique, ce qui inclut de fait celui des parlementaires", assure son entourage, tout en avançant que les régimes de retraite des députés, des sénateurs et des membres du Conseil économique et [social](#) (CESE) ne peuvent être réformés que par les bureaux de ces assemblées, et non par la loi.

Ces trois régimes de retraite sont doublement spéciaux car ils dérogent au régime général, tout en étant en plus totalement déconnectés des autres régimes de retraite. Les parlementaires ne peuvent pas [faire valoir](#), dans leur durée de cotisation totale, les périodes validées pendant leur mandat. Ces années sont "perdus" pour eux. Ce qui justifie, estiment la plupart des parlementaires, des pensions plutôt généreuses. En comptant les régimes complémentaires, un député peut espérer 1 200 euros de pension après cinq ans de mandat, pour 7 100 euros brut de salaire.

Par ailleurs, certains parlementaires, ceux qui exercent une profession libérale ou les universitaires, ont l'autorisation de [cumuler](#) activité professionnelle et mandat, et donc de [continuer](#) à [cotiser](#) dans leur régime d'origine. *"Continuer d'[autoriser](#) le cumul avec seulement certaines professions est scandaleux"*, convient, à [titre](#) personnel, Jean-Marc Todeschini, questeur (PS) au Sénat.

3 258 EUROS NET À L'ASSEMBLÉE, 4 382 AU SÉNAT

"Il y a beaucoup de fantasmes entretenus par des irresponsables comme M. Wauquiez qui en parlent comme s'ils ne connaissent pas les règles de ces régimes. Les trois réformes des retraites votées depuis dix ans ont été systématiquement transposées à l'Assemblée", plaide de son côté Bernard Roman, son homologue (PS) de l'Assemblée nationale.

En 2010, députés et sénateurs ont prévu l'alignement progressif de leur taux de cotisation sur celui du privé et mis fin au généreux système de "double cotisation", qui permettait d'[atteindre](#) une pension complète après seulement 22,5 ans de

mandat en échange de cotisations plus élevées. L'âge minimal légal va aussi être progressivement relevé à 62 ans.

Avec cette réforme, les pensions devraient progressivement [diminuer](#) de 30 %, mais elles restent élevées : 3 258 euros net en moyenne à l'Assemblée et 4 382 euros au Sénat. Par ailleurs, des régimes complémentaires optionnels ont été créés. *"Notre régime n'est pas défavorable, mais il n'est plus dérogatoire du droit public comme il l'était il y a quinze ans"*, défend M. Roman.

Il reste toutefois quelques anomalies. Les sénateurs titulaires d'un poste de "dignitaire", comme la questure ou les présidences de groupe, peuvent encore [cotiser](#) sur leurs primes de poste. Mediapart avait ainsi révélé en septembre 2011 qu'un ancien sénateur comme Michel Charasse percevait plus de 13 000 euros brut par mois de retraite.

"A [TOMBER](#) PAR TERRE"

Des retraites "à [tomber par terre](#)", convient M. Todeschini, qui rappelle qu'après le basculement du Sénat à gauche en septembre 2011 il a été décidé de [rendre](#) ces primes non cotisées à [partir](#) du 1er octobre 2014. *"Il n'y aura plus de telles retraites à l'avenir, assure-t-il, mais comment voulez-vous qu'on supprime quelque chose à quelqu'un qui est retraité depuis cinq ou dix ans ?"*

Bien que réformé en 2011, le régime du CESE, qui verse des pensions moyennes de 1 240 euros, continue de [rendre](#) possible la double cotisation. Fortement déficitaire, il ne doit son salut qu'aux locations événementielles des locaux du CESE, qui ont permis d'[abonder](#) ses ressources de 1,5 million d'euros en 2012. Malgré cela, une nouvelle réforme devra [intervenir](#) avant 2018 pour éviter la banqueroute.

Tout aussi déséquilibrés, les régimes des députés et des sénateurs peuvent [compter](#) sur les larges réserves des deux assemblées. Malgré tout, aucun des gestionnaires des trois régimes ne plaide pour leur suppression, mais M. Roman, à l'unisson de ses homologues, *"n' imagine pas un instant qu'on ne puisse pas [transposer](#) les dispositions de la prochaine réforme des retraites une fois qu'elles auront été adoptées"*.